

FLUXYS



FLUXYS BELGIUM

Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

CONVOCATION A ASSISTER AUX ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2013

Le Conseil d'administration de Fluxys Belgium SA (la **Société**) a l'honneur d'inviter les actionnaires **le mardi 14 mai 2013 à partir de 14 heures 30** au siège social de la Société, avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles, pour assister à une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire (les **Assemblées**).

Les actionnaires sont invités à se présenter si possible une demi-heure avant l'ouverture des Assemblées au siège social de la Société afin de faciliter la rédaction de la liste de présence.

ORDRE DU JOUR

A. L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA A 14H30 POUR DELIBERER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Modification des statuts

La modification des statuts suivante ne peut être valablement décidée que si les actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital social et moyennant l'approbation par 75% des votes au moins.

Proposition de décision : l'Assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa in fine de l'article 11 des statuts conformément à l'article 8/3 de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations (la **loi gaz**) comme suit : « *Les administrateurs de la société ne peuvent pas être simultanément membre du Conseil de surveillance, du Conseil d'administration ou des autres organes représentant légalement une entreprise active dans la production ou la fourniture de gaz naturel, ni ne peuvent exercer quelque droit que ce soit sur une telle entreprise.* »

2. Procuracy coordination

Proposition de décision : l'Assemblée confère à Aurélie Van Ruysevelt, ayant élu domicile au siège de la Société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « *Berquin, Notaires Associés* », prénommée, tous pouvoirs afin de rédiger le texte de la coordination des statuts de la Société, le signer et le déposer au greffe du Tribunal du commerce compétent, conformément aux dispositions légales en la matière.

B. CETTE ASSEMBLEE SERA IMMEDIATEMENT SUIVIE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, QUI DELIBERERA SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2012, en ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,60 € par action, soit un dividende net de 1,20 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 et pour part des réserves disponibles.

5. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

6. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2012.

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2012.

8. Nominations statutaires

a. Renouvellement de mandats d'administrateur indépendant

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, renouveler pour une période de 6 ans les mandats d'administrateur indépendant de Mesdames Marianne Basecq et Monique Lievens. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

b. Nominations d'administrateur indépendant

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, de nommer en qualité

d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans Mesdames Valentine Delwart et Sandra Wauters. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

c. Constatation d'indépendance

Proposition de décision : constater que Mesdames Marianne Basecq, Valentine Delwart, Monique Lievens et Sandra Wauters remplissent les critères d'indépendance établis par la législation belge applicable pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs.

d. Nomination définitive d'un administrateur

Sur avis du Comité de nomination et de rémunération, Monsieur Ludo Kelchtermans a été provisoirement désigné administrateur par le Conseil d'administration du 27 juin 2012 en remplacement de Monsieur Paul De fauw, démissionnaire avec effet au 8 mai 2012 et dont le mandat venait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014.

Proposition de décision : de procéder à l'élection définitive de Monsieur Ludo Kelchtermans en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

e. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration la reconduction du mandat de commissaire exercé par Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL pour une nouvelle période triennale et pour des honoraires non indexés de 116.000 €/an.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité d'audit de renouveler pour une période de trois ans le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Gert Vanhees. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

9. Émoluments du commissaire

Proposition de décision : de fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 116.000 €, non indexé, pour toute la durée de son mandat, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

QUESTION CONCERNANT DES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Une séance de questions et de réponses est prévue pendant les Assemblées. Les actionnaires ont la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la Société à propos de sujets portés à l'ordre du jour.

Les questions doivent être communiquées à la Société au plus tard le 8 mai 2013, à 17 heures (heure belge) par courrier postal, par courrier électronique ou par fax. Une communication par courrier électronique ne sera valable que si elle est signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Les questions valablement adressées à la Société seront présentées pendant la séance de questions et de réponses.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3% du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour des Assemblées ou de nouvelles propositions de décision concernant les sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour.

Une telle requête ne sera valable que si, à la date à laquelle elle parvient à la Société, elle est accompagnée d'un document établissant la détention de la participation dont est question à l'alinéa qui

précède. Pour ce qui concerne les actions nominatives, le registre des actions nominatives de la Société fera foi. Pour ce qui concerne les actions dématérialisées, ce document doit être une attestation établie par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription des actions en un ou plusieurs comptes tenus par ce teneur de compte ou cet organisme de liquidation.

Le texte des nouveaux sujets ou des nouvelles propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour doit parvenir à la Société sur support papier original signé au plus tard le 22 avril 2013 à 17 heures (heure belge). Ce texte peut également être communiqué à la Société dans le même délai par fax ou par courrier électronique, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

La Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 29 avril 2013 si une ou plusieurs requêtes visant à inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à l'ordre du jour lui sont valablement parvenues dans le délai précité. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires via son site internet de nouveaux formulaires de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision.

Les Assemblées n'examineront les nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour à la demande d'un ou plusieurs actionnaires que si ceux-ci ont respecté toutes les formalités d'admission pour assister aux Assemblées.

FORMALITES D'ADMISSION

Conformément aux articles 22 et 23 des statuts de la Société, le droit pour un actionnaire de voter aux Assemblées, en personne ou par mandataire est subordonné au respect de l'ensemble des formalités décrites ci-après :

- l'enregistrement de la propriété des titres au nom de l'actionnaire le 30 avril 2013 à 24 heures (heure belge) (la **date d'enregistrement**) de la manière suivante :
 - pour ce qui concerne les **actions nominatives**, par l'inscription de ces actions au nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société; ou
 - pour ce qui concerne les **actions dématérialisées**, par l'inscription de ces actions au nom de l'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation;
- l'envoi d'un document signé par l'actionnaire indiquant son intention de participer aux Assemblées, ainsi que le nombre d'actions pour lequel il souhaite y participer. Ce formulaire doit parvenir à la Société au plus tard le 8 mai 2013 à 17 heures (heure belge) en utilisant le formulaire établi par la Société. Ce formulaire peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.fluxys.com) ou sur simple demande auprès de Monsieur Sven De Cuyper à l'adresse indiquée à la fin de la présente convocation ; et
- pour ce qui concerne les actions dématérialisées, l'envoi de l'original d'une attestation émise par un teneur de compte agréé ou par un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées détenues par l'actionnaire à la date d'enregistrement et pour lequel il souhaite y participer. Cet envoi doit parvenir à Belfius Banque SA au plus tard le 8 mai 2013 à 17 heures (heure belge).

Les détenteurs d'**actions au porteur** doivent convertir leurs actions au porteur en actions nominatives ou dématérialisées avant de satisfaire les formalités d'admission indiquées ci-avant. Il est également rappelé aux actionnaires que, depuis le 1^{er} janvier 2008, les actions au porteur inscrites en compte-titres sont converties d'office en actions dématérialisées par l'effet de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur.

Seules les personnes qui sont actionnaires de la Société à la date d'enregistrement (et qui ont satisfait aux formalités précitées) pourront participer et voter aux Assemblées le 14 mai 2013.

VOTE PAR PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées par un mandataire. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule

personne comme mandataire. Tout mandataire doit être désigné en utilisant le formulaire établi par la Société. L'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société au plus tard le 8 mai 2013 à 17 heures (heure belge). Ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par fax ou par courrier électronique, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.fluxys.com) ou sur simple demande auprès de Monsieur Sven De Cuyper à l'adresse indiquée à la fin de la présente convocation.

Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

IDENTIFICATION ET POUVOIRS DE REPRESENTATION

Pour avoir accès aux Assemblées, les personnes physiques qui entendent y participer en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou de représentants d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité de représentant ou de mandataires spéciaux. Il sera procédé à ces vérifications immédiatement avant le début des Assemblées.

DROITS DES TITULAIRES D'OBLIGATIONS

Conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les titulaires d'obligations peuvent assister aux Assemblées avec voix consultative seulement. Pour ce faire, ces titulaires doivent respecter les mêmes formalités d'admission que celles qui s'appliquent aux propriétaires d'actions et qui sont décrites ci-avant.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Le rapport de gestion et les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires en même temps que la présente convocation sont disponibles sur le site internet de la Société (www.fluxys.com), en ce compris le formulaire de procuration.

Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires et titulaires d'obligations sur simple demande au siège social de la Société, par téléphone (02/282.76.63) ou par e-mail (sven.decuypere@fluxys.com).

COMMUNICATIONS A LA SOCIETE

Les questions écrites préalables concernant les sujets aux ordres du jour, les requêtes visant à modifier les ordres du jour des Assemblées, les formulaires de procuration, toute attestation et tout autre document qui doit être communiqué à la Société en vertu de la présente convocation doit exclusivement être adressé à Monsieur Sven De Cuyper, Fluxys Belgium SA, avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles ou par email : sven.decuypere@fluxys.com ou par fax (02/282.70.94) selon les modalités spécifiées dans la présente convocation et dans les formulaires mis à disposition par la Société.

Le Conseil d'administration